



# SEANCE D'INFORMATION A LA POPULATION

## *PROJET DE FUSION ENTRE LES COMMUNES DE BEURNEVESIN ET DE BONFOL*

A la suite de notre précédent tous-ménages, les assemblées communales de Beurnevésin et de Bonfol ont accepté respectivement en date du 30 novembre 2021 et 13 décembre 2021 la dépense de Fr. 22'750.- liée au fonctionnement du Comité intercommunal de fusion entre Beurnevésin et Bonfol.

Par arrêté No 436 du 21 décembre 2021, le Gouvernement jurassien a approuvé la création du Comité intercommunal de fusion entre Beurnevésin-Bonfol ainsi que la prise en charge à raison de la moitié des frais de fonctionnement dudit Comité.

Le Comité intercommunal de fusion a donc élaboré les projets de convention de fusion entre nos deux Communes et de budget prévisionnel de fonctionnement.

Dans le but de présenter leur contenu à la population, le comité intercommunal organise une **séance d'information**

**JEUDI 3 MARS 2022 A 20H00  
A LA GRANDE SALLE COMMUNALE A BONFOL**

Afin de bien s'informer sur cet important dossier, toute la population est cordialement invitée à participer.

Les projets de convention et de budget peuvent être consultés aux bureaux communaux respectifs à partir du lundi 28 février 2022 (sur rendez-vous) ou sur les sites des Communes respectives : [www.beurnevesin.ch](http://www.beurnevesin.ch) / [www.bonfol.ch](http://www.bonfol.ch)

Dans l'attente de cette présentation, le comité se tient naturellement à votre entière disposition pour toutes remarques ou informations.

Beurnevésin et Bonfol, le 17 février 2022